

SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE

SCoT 2030

DE LA GRANDE RÉGION DE GRENOBLE
ÉTABLISSEMENT PUBLIC



RAPPORT D'ACTIVITÉ

2023



Le SCoT de la grande région de Grenoble porte une planification territoriale pensée, dès sa conception, à une échelle large. Cette spécificité permet de mener des réflexions collectives correspondant à l'espace de vie des habitants. L'interdépendance et la complémentarité des sept intercommunalités nécessitent des réponses concertées et globales.

En 2023, l'importance fondamentale du dialogue entre les intercommunalités pour appréhender les enjeux à l'échelle de la Greg, s'est confirmée à plusieurs reprises.

« Demain, ensemble, autrement : préparer la grande région de Grenoble à 2050 », titre du séminaire du mois de Mars, a réuni de nombreux élus, représentant toutes les intercommunalités du SCoT. Les réflexions de Philippe BIHOUIX et le partage d'expériences d'autres territoires ont permis d'alimenter les débats. Face aux défis et contraintes qui s'imposent, regarder loin, à horizon 2050, engage à coopérer pour retrouver des capacités d'action, des marges de manœuvre et élaborer les politiques de demain. Notre territoire dispose de ressources considérables qu'il nous faut préserver et valoriser au bénéfice de tous les habitants. L'échelle du SCoT est un formidable atout pour poser les débats, élaborer des compromis, définir les complémentarités et construire les solidarités.

Au début de l'été, l'avis rendu sur le projet de modification du Sraddet a permis une formulation convergente d'attentes et de propositions. Ce positionnement commun a rappelé la puissance du collectif, intercommunalités et SCoT, pour affirmer et afficher des intérêts partagés pour la Greg. Tout comme l'initiative du bloc local a permis la relance du service express régional métropolitain. La concrétisation des annonces sera exigeante mais déterminante pour la Greg : plus qu'un projet de mobilité, le RER est un projet d'aménagement et de transformation du territoire, unissant les 7 intercommunalités sur le long terme.

Investir la scène du SCoT permet aussi aux élus communaux et intercommunaux d'être acteurs des changements à mener. La mise en œuvre du ZAN, confirmée en 2023, nous invite à réinventer nos modèles d'aménagement et à innover. La perspective de 2050 n'est pas si lointaine. Et plusieurs démarches communales peinent à traduire la trajectoire de réduction de la consommation d'espace à leur échelle car le cadre de réflexion collectif n'est pas encore opérationnel. Tout comme le développement d'énergies renouvelables ou de sites économiques ne trouvent pas dans le SCoT l'appui indispensable pour faciliter leur mise en œuvre. La lente obsolescence du SCoT crée progressivement des rigidités, voire des fragilités. N'oublions pas que si notre SCoT est un document stratégique, il est aussi un document d'urbanisme qui accompagne la mise en œuvre de nos projets locaux.

2023 a permis de stabiliser la méthode d'élaboration du Bilan à conduire en 2024. S'appuyant sur les instances du SCoT, Bureau et Comité syndical, concomitamment aux réunions des 7 Présidents d'EPCI de la grande région de Grenoble, le chemin de 2024 est défini. Un portrait actualisé de la Greg doit permettre d'évaluer notre SCoT et de mesurer sa capacité à répondre aux enjeux actuels et à venir. Pour enfin définir le chantier de son évolution.

Je vous souhaite une bonne lecture de ce rapport d'activité.

Laurence THERY, Présidente de l'Etablissement public du SCoT

Préambule

Ce rapport d'activité présente les travaux réalisés durant l'année 2023 au regard des moyens qui ont été affectés par les EPCI membres de l'établissement public du SCoT de la grande région de Grenoble (Greg).

Pour rappel, l'établissement public du SCoT a pour mission principale l'élaboration et la mise en œuvre du SCoT sur les fondements de l'article L. 143-16 du code de l'urbanisme.

Sommaire

Les missions et moyens de l'EP SCoT.....	5
Les temps forts de l'année 2023.....	11
L'accompagnement des territoires dans la mise en œuvre du SCoT.....	15
Les actions de 2023.....	25
Le bilan financier 2023.....	30



Les missions et moyens de l'EP SCoT



Les instances politiques

L'établissement public du SCoT de la grande région de Grenoble est un syndicat mixte fermé, administré par un Comité syndical. Celui-ci est composé de 30 élus délégués (et 30 élus suppléants) désignés par les 7 intercommunalités membres.

- Bièvre Isère Communauté
- Communauté d'agglomération du Pays Voironnais
- Communauté de communes Bièvre-Est
- Communauté de communes Le Grésivaudan
- Communauté de communes du Trièves
- Grenoble-Alpes Métropole
- Saint Marcellin Vercors Isère Communauté

Le Comité syndical est chargé de l'élaboration, de l'approbation, du suivi et de l'évolution du SCoT. Il peut aussi proposer toute initiative favorisant la cohérence des politiques publiques sur son territoire, en particulier en matière d'aménagement de l'espace et d'urbanisme, d'environnement et agriculture, d'eau, d'habitat, de mobilité et déplacements, d'équipements de tourisme et de commerces et de services.

En 2023, la composition du Comité syndical a évolué :

- Pour Grenoble-Alpes Métropole,
 - Barbara SCHUMAN et Dominique SPINI ont été désignées déléguées titulaires en remplacement de Pierre BEJAJI et de Nicolas PINEL.
 - Marc DESPINOIS, Pierre BEJAJI et Pascal CLOUAIRE ont été désignés délégués suppléants en remplacement de Laetitia RABIH, Vincent LECOURS et Hosny BEN REDJEB.
- Pour le Trièves,
 - Jérôme FAUCONNIER a été désigné délégué titulaire en remplacement de Aurélie COHENDET.

Le Bureau syndical est composé de 13 élus, et est présidé par Laurence THERY entourée de 7 vice-présidents représentant tous les EPCI de la Greg. Instances de réflexions et de préparations des travaux du Comité syndical, le Bureau syndical valide notamment les avis sur les documents d'urbanisme.

En 2023, la composition du Bureau est stable.

Le Bureau syndical



Présidente - Laurence THÉRY



1er Vice-Président - Philippe CARDIN



Vice-Présidente - Coralie BOURDELAIN



Vice-Président - Bruno CATTIN



Vice-Président - Martial SIMONDANT



Vice-Président - Jean-Claude DARLET



Vice-Présidente - Béatrice VIAL



Vice-Président - Roger VALTAT



Membre du bureau - Florent CHOLAT



Membre du bureau - Franck FLEURY



Membre du bureau - Laurent THOVISTE



Membre du bureau - Vincent FRISTOT



Membre du bureau - Nadine REUX



Philippe CARDIN



Vincent FRISTOT



Barbara SCHUMAN



Laurent THOVISTE



Franck FLEURY



Florent CHOLAT



Pierre LABRIET



Jean-Luc CORBET



Dominique ESCARON



Dominique SPINI



Bruno CATTIN



Nadine REUX



Anne GERIN



Anthony MOREAU



Laurence THERY



Coralie BOURDELAIN



Julien LORENTZ



Jean-François CLAPPAZ



Martial SIMONDANT



Joël GULLON



Jean-Pierre PERROUD



Dominique PRIMAT



Jean-Claude DARLET



Gilbert CHAMPON



Albert BUISSON



Béatrice VIAL



Jérôme FAUCONNIER



Claude DIDIER



Roger VALTAT



Dominique PALLIER

Grenoble Alpes Métropole

Pays voironnais

Grésivaudan

Bièvre Isère

Saint Marcellin Vercors Isère

Trièves

Bièvre Est

Présidente

Vice-Président

Membres du Bureau



Pierre BEJAJI



Gilles NAMUR



Séverine JACQUIER



Marc DEPINOIS



Benjamin COIFFARD



Nathalie MARGUERY



Pascal CLOUAIRE



Brahim CHERRA



Christophe REVIL



Claudine LONGO



Denis MOLLIERE



Florian GRENIER



Christine GUTTIN



Serge PAPILLON



Henri BAILE



Annick GUICHARD



Philippe LORIMIER



Olivier SALVETTI



Evelyne COLLET



Franck POURRAT



Sébastien METAY



Eric SAUVIGNON



André ROUX



Philippe ROSAIRE



Christian DREYER



Robert CUCHET



Uta IHLE



Eric BERNARD



Géraldine
BARDIN-RABATEL



Pierre CARON

Grenoble Alpes Métropole

Pays voironnais

Grésivaudan

Bièvre Isère

Saint Marcellin Vercors Isère

Trièves

Bièvre Est

Les missions et moyens

Les missions

Se donner collectivement les moyens de mettre en œuvre le SCoT :

- Suivre le document SCoT (élaboration, modification, révision)
- Animer les commissions d'élus et de communautés d'acteurs du territoire autour des grandes questions du SCoT
- Aider à la compatibilité entre le SCoT et les documents d'urbanisme locaux
- S'approprier le SCoT par un travail d'animation et d'information auprès des acteurs du territoire
- Évaluer la mise en œuvre du SCoT par un suivi régulier des impacts du document sur les politiques d'aménagement

Les moyens

Ces missions sont assurées, sous la direction de **Benoît PARENT**, par trois postes de chargés de mission et deux postes chargés du secrétariat, de la gestion administrative et financière pour les 261 communes et les 7 intercommunalités de la Greg.

Les missions de l'équipe technique sont réalisées en étroite collaboration avec les techniciens des collectivités du territoire et de l'Etat, notamment au sein du Groupe Projet SCoT (GPS).

Olivier ALEXANDRE (100%) : en charge des secteurs du Grésivaudan, de Saint-Marcellin Vercors Isère, de la Métropole et de Bièvre Isère, de l'instruction des dossiers en commission départementale d'aménagement commercial (CDAC) et du lien avec les acteurs commerciaux. Il assure le suivi des dossiers de communication (web, publications) et de la stratégie ZAN en appui du directeur.

Cécile BENECH (100%) : référentes des thématiques eau, air (suivi du Plan de protection de l'atmosphère Grenoble Dauphine), énergie, climat, ainsi que les volets concertations, dont la relation avec les conseils de développement du territoire. Elle suit le Schéma régional des carrières et elle a en charge le suivi des missions issues de la convention signée entre l'EP SCoT et Ense3.

Mathieu PERRIN (100%) : en charge des secteurs du Voironnais, de Bièvre-Est et du Trièves, du suivi des travaux de l'OFPI, de l'Atelier des futurs et de l'instruction des dossiers en CDPENAF. Il est également référent des sujets résilience, risques, agriculture et biodiversité.

Mara CALABRO (100%) : Accueil et secrétariat, assistante de direction.

Nathalie FUMEX (100%) : Chargée de la gestion administrative et financière.

Adèle BARILLON : Stagiaire Master 2 IDATT de l'Institut d'urbanisme et de géographie alpine de l'Université Grenoble Alpes (IUGA) du 2 mars au 2 août.

L'ensemble des missions s'appuie également sur l'ingénierie de l'Agence d'urbanisme de la région grenobloise.

Moyens et missions

DIRECTION ADMINISTRATION



Benoît PARENT
Directeur



Mara CALABRO
Assistante de direction



Nathalie FUMEX
Chargée de gestion
Administrative et financière

CHARGÉS DE MISSION



Olivier ALEXANDRE
Chargé de mission



Cécile BENECH
Chargée de mission



Mathieu PERRIN
Chargé de mission



Adèle BARILLON
Stagiaire Master 2
IDATT - IUGA

L'équipe de l'EP SCoT en 2023



Les temps forts de l'année 2023



Les instances de l'établissement - 7 Bureaux syndicaux

18 janvier 2023

Actualités, agenda et avis

Vers un socle partagé d'aménagement (SPA)

- Suite du comité syndical du 7 décembre 2022
- Rappel processus de construction
- Éléments pour une version 2

22 février 2023

Actualités, agenda et avis

OFPI : présentation des résultats 2022

Préparation du CS du 15 mars dont vote du budget

Réflexions socle partagé d'aménagement (SPA)

Préparation séminaire du 2 mars 2023

5 avril 2023

Actualités, agenda et avis

Réflexion sur le contenu du socle partagé d'aménagement (SPA), suite au séminaire et au Comité syndical

Proposition d'organisation

Validation du calendrier du second semestre 2023

7 juin 2023

Actualités, agenda et avis

Avis sur la ZFE de Grenoble-Alpes Métropole

Présentation et échanges sur les avis soumis au Comité syndical du 5 juillet :

- Modification du Sradet de la Région AURA
- Révision des PLU de Voiron et de Crolles

Présentation du rapport d'activité 2022

13 septembre 2023

Actualités, agenda et avis

Présentation de la loi PPL ZAN 2 et impacts pour le SCoT de la Greg

Proposition d'organisation de la phase Bilan de la mise en œuvre du SCoT, suite aux premiers échanges en Comité syndical du 5 juillet

Préparation de la réunion des Présidents d'EPCI prévue le 6 octobre

8 novembre 2023

Actualités, agenda et avis

Bilan de la mise en œuvre du SCoT :

- Attendus et organisation à valider
- Proposition et débat pour la thématique « Habitat »

29 novembre 2023

Actualités, agenda et avis

Bilan de la mise en œuvre du SCoT

- Organisation globale du Bilan
- Présentation et débat pour la thématique « Consommation d'espace »

Orientations budgétaires 2024

Les instances de l'établissement - 3 Comités syndicaux

15 mars 2023 à Saint-Etienne-de-Saint-Geoirs (siège de Bièvre Isère Communauté)

Approbation du procès-verbal du comité syndical du 7 décembre 2022

Calendrier prévisionnel 1er semestre 2023 et actualités

Avancement des travaux du socle partagé d'aménagement (SPA) suite au séminaire du 2 mars et premiers éléments d'actualisation du Bilan de la mise en œuvre

Délibérations :

Finances

- Compte de gestion 2022
- Compte administratif 2022
- Affectation des résultats 2022
- Budget primitif 2023
- Agence d'urbanisme : programme partenarial 2023

Ressources humaines

- Forfait mobilités durables
- Assurance statutaire
- Convention CDG 38 Assistance dossiers retraite CNRACL

5 juillet 2023 à Saint-Martin-de-la-Cluze

Approbation du procès-verbal du comité syndical du 15 mars 2023

Délibérations :

- Désignation du référent déontologue Elus et adhésion à la mission d'assistance et de conseil proposée par le CDG 38
- Adoption nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2024
- Adoption Règlement budgétaire et financier
- Rapport d'activité 2022
- Avis projet de modification n°1 du Sraddet de la Région AURA

Activité de l'établissement :

- Vers le Bilan de la mise en œuvre du SCoT : premiers éléments issus des GPS (information / échange)

Actualités – avis documents d'urbanisme

- Présentation des analyses des PLU de Voiron et Crolles
- Renouvellement de l'agrément et extension de la carrière d'Artas

20 décembre à Grenoble (siège de Grenoble-Alpes Métropole)

Approbation du procès-verbal du comité syndical du 5 juillet 2023

Délibérations :

- Désignation du représentant de la CLE Bièvre Liers Valloire
- Convention de coopération de l'OFPI 2024 - 2027
- Débat d'orientations budgétaires 2024
- Régularisations d'écritures d'amortissement
- Prime de pouvoir d'achat exceptionnelle 2023

Bilan de la mise en œuvre du SCoT :

- Validation de la méthodologie et du calendrier
- Présentation et débat sur les thématiques « Habitat » et « Consommation d'espace »

Actualités - avis documents d'urbanisme



Les instances techniques de l'établissement



Le GPS, scène technique de travail et d'échanges

Pour préparer techniquement les rendez-vous politiques, l'équipe de l'EP SCoT anime et travaille en lien étroit avec le « groupe projet SCoT » (GPS) comprenant :

- Les techniciens référents des intercommunalités membres du SCoT
- La DDT de l'Isère
- Le Département de l'Isère
- La Région Auvergne Rhône Alpes
- L'Etablissement Public Foncier Local du Dauphiné
- Le Syndicat mixte des mobilités de l'aire grenobloise (SMMAG)

Avec l'appui de l'Agence d'urbanisme, ce collectif permet d'organiser le travail en amont des instances, ateliers et séminaires, de préparer localement les débats, de favoriser une bonne circulation de l'information, d'échanger sur les retours d'expériences. Selon l'ordre du jour, il est ouvert à d'autres techniciens.

Il a été réuni à 12 reprises en 2023, notamment autour de la préparation du Bilan au premier semestre :

- | | | |
|-------------|----------------|---------------|
| - 9 janvier | - 2 mai | - 20 novembre |
| - 6 février | - 5 juin | - 11 décembre |
| - 6 mars | - 26 juin | |
| - 27 mars | - 11 septembre | |
| - 3 avril | - 16 octobre | |

La FédéSCoT, un réseau précieux

L'EP SCoT de la Greg est membre de la Fédération nationale des SCoT qui rassemble 363 SCoT (soit 80%). Depuis 2010, elle regroupe les structures porteuses de SCoT autour d'un double objectif :

- mettre en réseau et capitaliser les expériences de chacun,
- participer activement aux politiques nationales.

S'appuyant sur un conseil d'administration présidé par Michel HEINRICH et d'un Club technique (auxquels l'EP SCoT participe), la Fédération dispose d'un réseau de 8 clubs thématiques : Elaborer un SCoT, Mise en œuvre, Montagne, Littoral, Energie-Climat, Trame verte et bleue, Observatoires et SIG. En 2023, l'EP SCoT de la Greg a rejoint l'équipe d'animation du club Montagne.

En 2023, la Fédération a poursuivi sa forte implication sur les productions législatives : décryptage des loi APER et ZAN 2, avis sur les projets de décrets...

La Fédération a participé au séminaire organisé le 2 mars à Grenoble, avec des témoignages d'élus du CA et la présentation de l'étude sur les nouveaux modèles d'aménagement « Agir pour ne pas subir ».

L'EP SCoT s'est mobilisé dans le comité de suivi de l'étude renaturation (Mathieu PERRIN), thématique des Rencontres nationales 2024. Il a également partagé à plusieurs reprises l'expérience grenobloise concernant le lien SCoT et eau (Cécile BENECH).

L'équipe de l'EP SCoT a participé aux rencontres nationales des SCoT à Nîmes en juin 2023 « *Planifier dans l'incertitude* » ainsi qu'au séminaire sur la mise en place d'une stratégie énergétique territoriale en décembre.



L'accompagnement des territoires dans la mise en œuvre du SCoT



Accompagner les territoires dans l'élaboration et le suivi des documents d'urbanisme et des projets locaux

Au 31 décembre 2023, 74% des communes de la Greg sont couvertes par un document d'urbanisme local élaboré ou révisé après l'approbation du SCoT et intégrant ses orientations et objectifs. La carte de la page suivante présente cet état des lieux.

A l'échelle des EPCI, on observe par conséquent la couverture suivante :

- Bièvre-Isère Communauté : 100% (PLU intercommunal) ;
- Grenoble-Alpes Métropole : 100% (PLU intercommunal) ;
- CC de Bièvre-Est : 100% (PLU intercommunal) ;
- CA du Pays Voironnais : 22 documents compatibles (+ PLU en vigueur sur l'ancienne commune de Paladru) sur 31 communes ;
- CC Le Grésivaudan : 23 documents compatibles (+ PLU en vigueur sur les anciennes communes de La Ferrière, Saint-Bernard, Saint-Hilaire, Saint-Pierre d'Alleverd) sur 43 communes ;
- CC du Trièves : 11 documents compatibles sur 27 communes ;
- Saint Marcellin Vercors Isère Communauté : 24 documents compatibles sur 47 communes. A noter l'élaboration en cours d'un PLUi.

Il convient de noter que 37 communes sont régies par le règlement national d'urbanisme (RNU). En outre, 31 communes disposent d'un document élaboré ou révisé avant l'approbation du SCoT.

25 communes ont sollicité les services de l'EP SCoT en 2023, soit pour le suivi de l'élaboration ou la modification de documents d'urbanisme, soit sur des sujets liés à la planification territoriale :

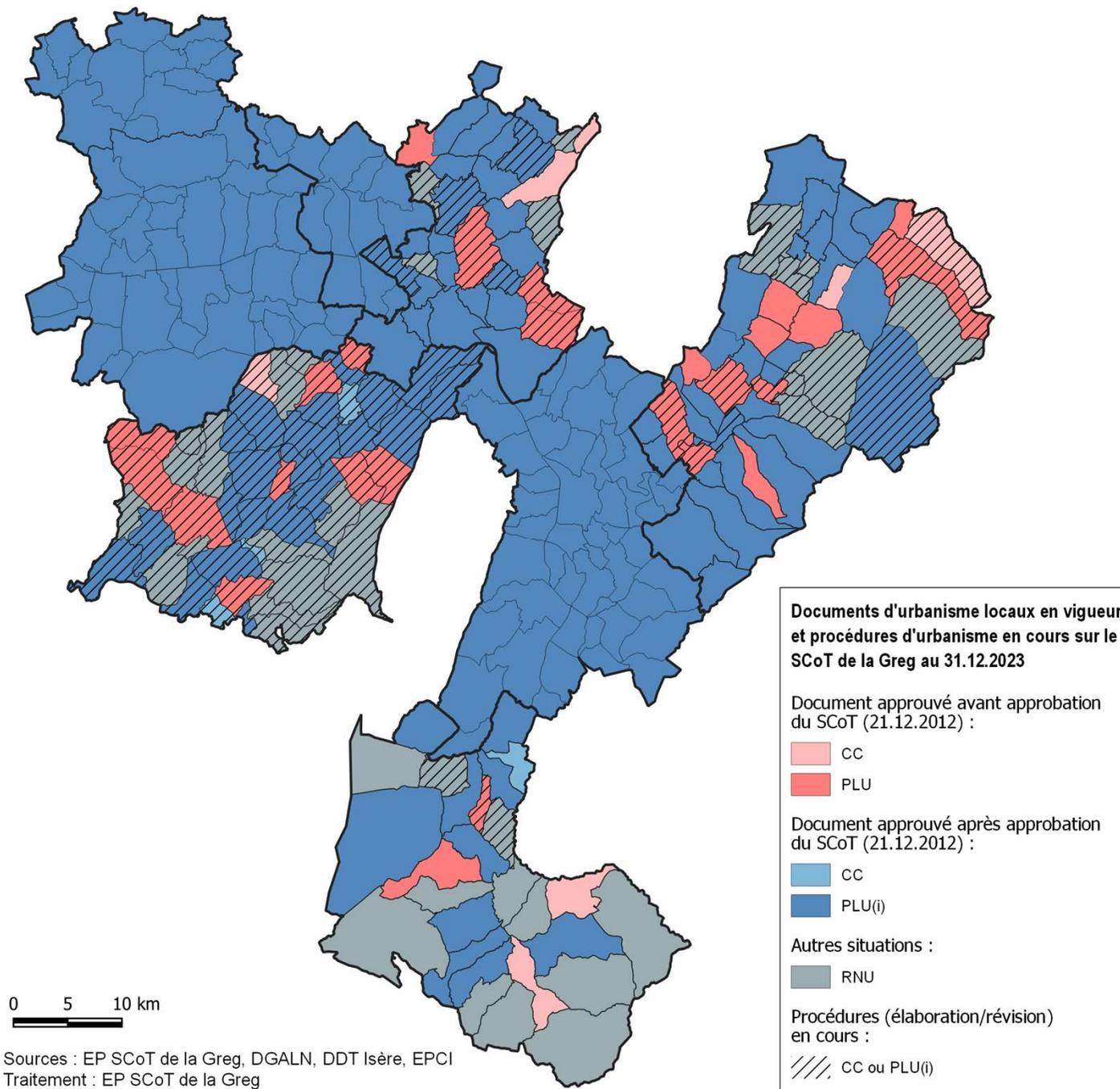
- Dans le Grésivaudan : Chamrousse, Crolles, Goncelin, Le Champ-Près-Froges, Le Versoud, Lumbin, Montbonnot, Saint-Bernard-du-Touvet, Sainte-Marie-d'Alloix, Saint-Martin d'Uriage, Saint-Vincent-de-Mercuze, Villard-Bonnot
- Dans le Trièves : Châtel-en-Trièves, Saint-Guillaume, Treffort
- Dans la Métropole : Saint-Egrève
- Dans le Pays Voironnais : Chirens, La Sure-en-Chartreuse, Réaumont, Rives, Saint-Aupre, Saint-Bueil, Tullins, Voiron, Voreppe
- Dans le Sud Grésivaudan : élaboration du PLUi de SMVIC

La traduction des orientations du SCoT sur le territoire se conçoit également à travers les politiques publiques portées par les intercommunalités et par le suivi des démarches sur les territoires partenaires et/ou voisins. En 2023, l'EP SCoT a ainsi été associé aux travaux suivants :

- Copil et Cotech de la ZAE des Fontaines (Bernin, Grésivaudan)
- Suivi des PCAET (Métropole, Grésivaudan, Voironnais, Bièvre Est)
- Suivi des PLH (GAM, Grésivaudan, Pays Voironnais) et contribution écrite au PLH de GAM
- Présentation d'éléments de diagnostics territoriaux à l'attention des élus communautaires et/ou maires du Trièves et de Bièvre Est
- Réunion d'échanges avec le SCoT Grand Rovaltain, en lien avec SMVIC
- Stratégie transition écologique du Trièves
- Suivi du Club Centralités de l'Isère
- Elaboration du SCoT de l'Oisans
- Elaboration des PAEN du Drac Rive-Gauche et du Grésivaudan
- Suivi des instances des trois Sage
- Suivi du SPPPY, du PPA Grenoble Alpes Dauphiné

Etat des lieux au 31 décembre 2023 des documents d'urbanisme élaborés ou révisés depuis l'approbation du SCoT

NB : Cette carte établie au 31 décembre 2023 distingue les différences de couverture pouvant apparaître sur les communes récemment fusionnées.



Accompagner les territoires dans l'élaboration et le suivi des documents d'urbanisme et des projets locaux

Documents d'urbanisme

Pour rappel, les avis sur les documents d'urbanisme et les projets relevant d'un rapport de compatibilité avec le SCoT (autorisés dans le cadre des CDAC et des CDPENAF), sont présentés en séance des bureaux syndicaux.

En 2023, trois projets de PLU ont fait l'objet d'une présentation en bureau ou comité syndical du SCoT :

- la révision du PLU de Voiron ;
- la révision du PLU de Crolles ;
- la révision du PLU du Versoud.

Deux autres projets ont fait l'objet d'une présentation en bureau ou comité syndical du SCoT :

- la ZFE-m de Grenoble Alpes Métropole
- la modification n°1 du Sraddet de la Région AURA

Tableau des avis rendus en 2023

→ **24 avis ont été rendus par l'EP SCoT en tant que personne publique associée.**

Pour mémoire, 19 avis avaient été rendus en 2022, 11 en 2021, 21 en 2020 et 43 en 2019.

Saint Marcellin Vercors Isère Communauté		
Vinay	Modification n°5	Avis favorable
Saint-Quentin-sur-Isère	Modification simplifiée n°5	Avis favorable
Communauté d'Agglomération du Pays voironnais		
Saint-Étienne-de-Crossey	Modification n°2	Avis favorable
Voiron	Révision du PLU	Avis favorable
Velanne	Modification n°1	Avis favorable
La Buisse	Modification simplifiée °2	Avis favorable
Saint-Étienne-de-Crossey	Révision allégée du PLU	Avis favorable
Communauté de Communes Le Grésivaudan		
Saint Martin d'Uriage	Révision du PLU	Avis favorable
Chamrousse	Modification simplifiée n°2	Avis favorable
	Déclaration de projet	Avis favorable
Montbonnot	Modification n°3	Avis favorable
Bernin	Modification n°1	Avis favorable avec deux réserves
Crolles	Révision du PLU	Avis favorable
Le Touvet	Modification n°8	Avis favorable
La Terrasse	Révision du PLU	Avis favorable
Le Versoud	Révision du PLU	Avis favorable (avis janvier 2024)

Accompagner les territoires dans l'élaboration et le suivi des documents d'urbanisme et des projets locaux

Documents d'urbanisme

Tableau des avis rendus en 2023 (suite)

Communauté de communes du Trièves		
Château-Bernard	Modification simplifiée n°1	Avis favorable
Bièvre Isère Communauté		
Secteur Bièvre Isère	Modification simplifiée n° 1 du PLUi	Avis favorable
Bièvre Est		
	Modification n°3 du PLUi	Avis favorable
Grenoble-Alpes Métropole		
	Modification n°2 du PLUi	Avis favorable
Hors SCoT		
Monteynard	Elaboration du PLU	Avis favorable
Autres documents		
Veurey-Voroise (GAM)	Modification du PPRN	Avis favorable
« Rive gauche du Drac » (GAM)	Elaboration du PAEN	Avis favorable
Zone à Faibles Emissions mobilités	Sur 13 communes de GAM	Avis favorable
Sraddet (Région AURA)	Modification n°1	Avis favorable avec 2 réserves

Accompagner les territoires dans l'élaboration et le suivi des documents d'urbanisme et des projets locaux

Avis rendus dans le cadre de la CDPENAF

Autorisations d'urbanisme CDPENAF

Pour rappel, le SCoT de la Greg ne siège pas directement en CDPENAF ; il y est représenté, au titre des SCoT du département, par Monsieur Frédéric GEHIN, maire de Corbelin (1^{er} VP CC Balcons du Dauphiné), auprès de qui sont remontés les avis pour le territoire de la Greg.

DOCUMENT		AVIS DE L'EP SCoT	AVIS COMMISSION
Janvier	PC hangar agricole - Saint-Just-de-Claix	Favorable	Favorable
Février	Révision PLU Saint-Martin d'Uriage	extensions/annexes en A/N	Favorable
		Stecal (X4)	Favorable
	PC centrale photovoltaïque au sol - Chatte	Défavorable	Défavorable
	PC changement de destination - Saint-Romans	Favorable	Favorable
Mars	Révision PLU Chamrousse	Favorable	Favorable avec réserve
	PC espace multifonction pour maraîchage - Notre-Dame-de-l'Osier	Favorable	Favorable
Avril	<i>Pas de projet sur le territoire de la Greg</i>		
Mai	Modification du PLU Le Touvet (Stecal)	Favorable	Favorable
	PC tuerie + stockage et vente poulets - Vif	Défavorable	Défavorable
	DP création plateforme agricole - Saint-Jean-de-Bournay	Favorable	Favorable
Juin	Révision PLU Voiron (conso ENAF)	consommation d'ENAF	Favorable
		extensions/annexes en A/N	Favorable
		Stecal	Favorable
Juillet	Modification PLUi GAM (modification Stecal)	Favorable	Favorable
	Révision PLU Crolles (consommation foncière, règles en A/N)	Favorable avec réserves	<i>Dossier retiré pré-séance</i>
	Modification simplifiée PLUi BIC – secteur Bièvre Isère (Stecal)	Favorable	Favorable
	Impacts et compensations centrale PV au sol – Saint-Etienne-de-Crossey	Favorable	Favorable

Accompagner les territoires dans l'élaboration et le suivi des documents d'urbanisme et des projets locaux

Avis rendus dans le cadre de la CDPENAF (suite)

Autorisations d'urbanisme CDPENAF

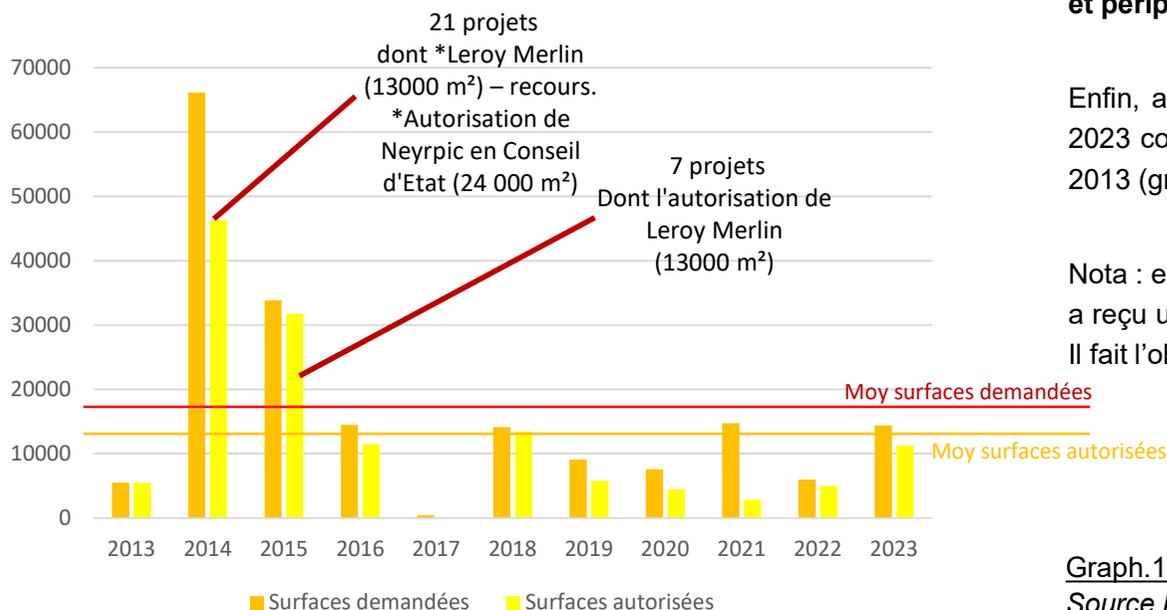
	DOCUMENT	AVIS DE L'EP SCoT	AVIS COMMISSION
Août	PLU Velanne (Stecal + règles en A/N)	Favorable	Favorable
	PC ferme agricole avec édification logement + rénov. logement - Roybon	Abstention	Défavorable
Septembre	Modification n°2 PLUi GAM	Favorable	Favorable
Octobre	PC changement destination - Saint-Jean-le-Vieux	Favorable avec réserves	Défavorable
	PC changement destination - Saint-Paul d'Izeaux	Favorable avec réserve	Défavorable
	PC changement de destination - Château-Bernard	Favorable avec réserve	Défavorable
Novembre	PC changement de destination - Savas-Mépin	Favorable	Favorable
	PC changement de destination - Château-Bernard	Favorable avec réserve	Défavorable
Décembre	Révision PLU Le Versoud (conso ENAF, extensions/annexes en A/N, Stecal)	Favorable avec réserve	Favorable avec réserves
	Révision PLU La Terrasse (extensions/annexes en A/N)	Favorable	Favorable avec réserves
	PC changement de destination - Château-Bernard	Favorable	Favorable
	PC changement de destination - Château-Bernard	Favorable	Favorable
	PC changement de destination - Saint-Jean-de-Bournay	Favorable	Favorable

Accompagner les territoires dans l'élaboration et le suivi des documents d'urbanisme et des projets locaux – Bilan des CDAC 2013-2023

Pour rappel l'EP SCoT est représenté en CDAC par **Jean-Luc CORBET** par délégation accordée par le Comité syndical. Il y apporte son vote sur la base d'une analyse technique des projets, au regard du SCoT et de la position des principales structures représentées en commission.

Bilan des avis en commission départementale d'aménagement commercial (CDAC)

En 2023, la dynamique des surfaces commerciales demandées montre **un niveau plutôt élevé, par rapport aux huit dernières années**. La CDAC a examiné 6 dossiers - dont la totalité a reçu un avis favorable. L'avis défavorable de la CNAC sur le projet de relocalisation du Super U de Vinay (3090 m² de surface de vente) amène toutefois à un résultat de **11 297 m² de surface de vente réellement autorisées** (pour plus de 14 000 m² demandés).



Sur les six dernières années, la tendance qui semblait montrer un recul du nombre de projets de création de commerces, par rapport à l'évolution d'établissements existants, montre une nouvelle dynamique sur les trois dernières années. **En 2023, les surfaces en création représentent ainsi 73% des surfaces autorisées** ; cela s'explique par la création systématique de nouvelles surfaces dans les trois projets de transfert d'établissements existants (voir graph n° 2).

On relève dans la localisation des projets, la **persistance de l'intérêt pour les zones périphériques** : c'est le cas en 2023, avec 3 projets situés en zone d'activité commerciale (Zacom 3) et un seul en centralité urbaine (Zacom 1). Le graphique n° 3 montre cette tendance sur la période 2013-2022. Toutefois, on observe aussi que **les nouvelles surfaces créées depuis 10 ans, se répartissent de manière équilibrée entre centralités et périphéries** (graphique n° 4).

Enfin, avec 3 projets sur 6 autorisés en dehors de la Métropole, l'année 2023 confirme la tendance au rééquilibrage territoriale des projets, depuis 2013 (graphiques 5 et 6), conformément aux orientations du SCoT.

Nota : en 2023, le projet de cinéma multiplexe Neyrpic, à St Martin d'Hères a reçu un avis favorable de la **CDACi** (aménagement cinématographique). Il fait l'objet d'un recours en CNACi (étudié en 2024).

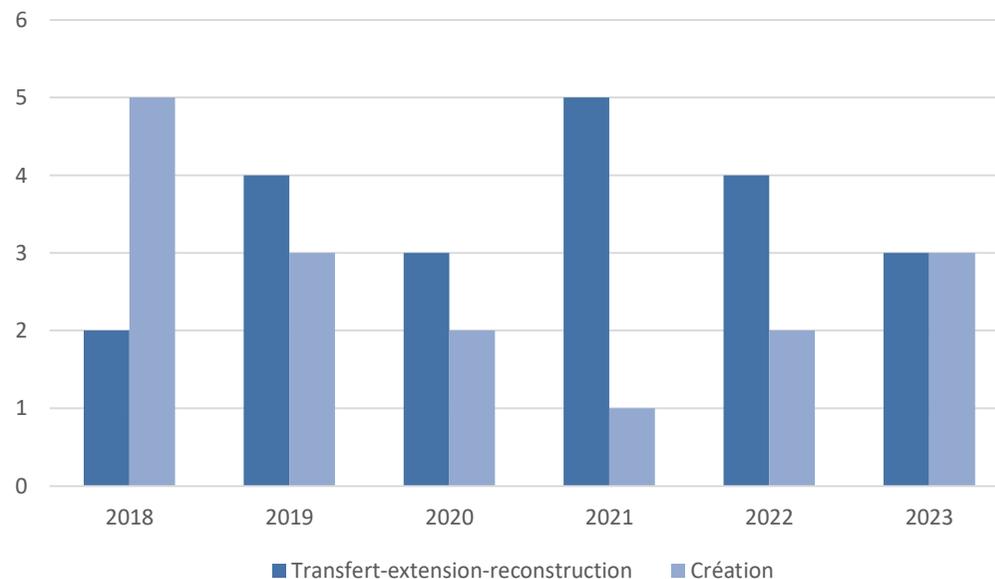
Graph.1 : évolution des surfaces demandées/autorisées en CDAC
Source EP SCoT, DDT38

Bilan des avis CDAC – 2013/2023

Depuis 2021, la dynamique de création de surfaces commerciales est **de nouveau en croissance**

Graph. 2 : évolution, en nombre de projets autorisés, de la part des projets en création ou en évolution de l'existant (extension, transfert, démolition-reconstruction) sur la période 2018-2023

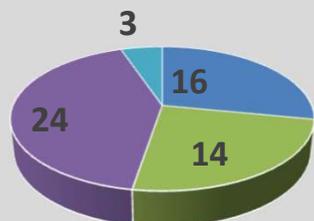
Source EP SCoT, DDT38



Des implantations qui restent **dynamiques en périphérie (Zacom 3)...**

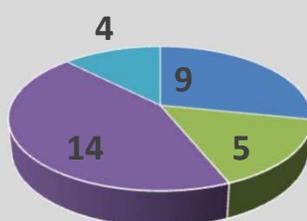
Graph. 3 et 4 : Répartition des **projets commerciaux** au sein des **Zacom** (en nombre de projets) Source EP SCoT, DDT38

Période 2013-2018



Zacom 1
Zacom 2
Zacom 3
Hors Zacom

Période 2019-2023



Zacom 1
Zacom 2
Zacom 3
Hors Zacom

... sans remise en cause de **l'équilibre avec les centralités (Zacom 1 et 2)**

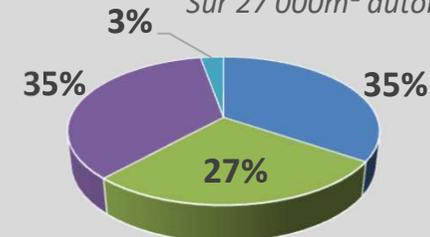
Graph. 5 et 6 : localisation des **nouvelles surfaces autorisées** par type de **Zacom** Source EP SCoT, DDT38

Période 2013 et 2018
Sur 97 800m² autorisés



Zacom 1
Zacom 2
Zacom 3
Hors Zacom

Période 2019 et 2023
Sur 27 000m² autorisés



Zacom 1
Zacom 2
Zacom 3
Hors Zacom

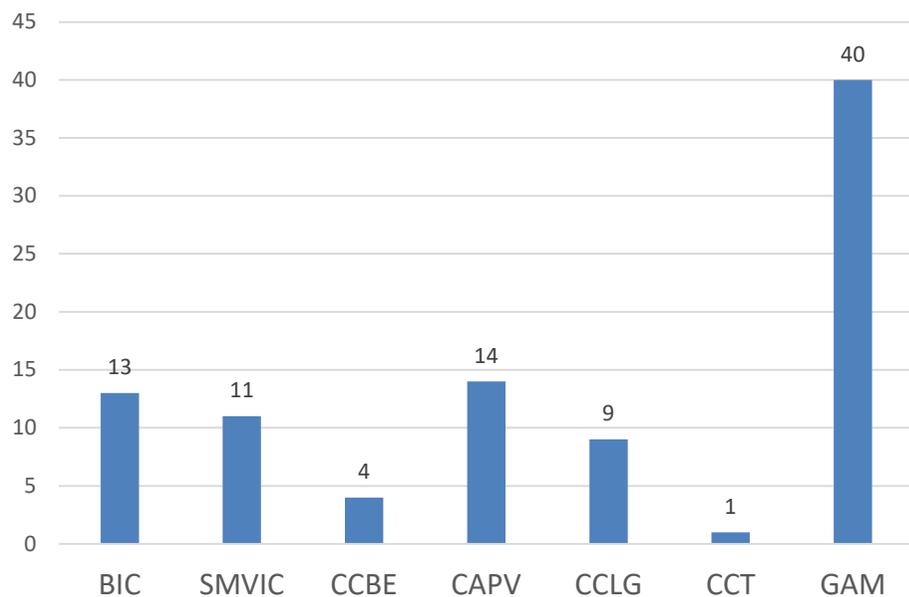
Bilan des avis CDAC – 2013/2023

Une dynamique de rattrapage commercial en dehors de la Métropole, au regard du nombre de projets rapporté au poids démographique :

avec 446 600 habitants, GAM représente **57% des habitants** de la Greg mais **43,5% des projets commerciaux autorisés** en CDAC

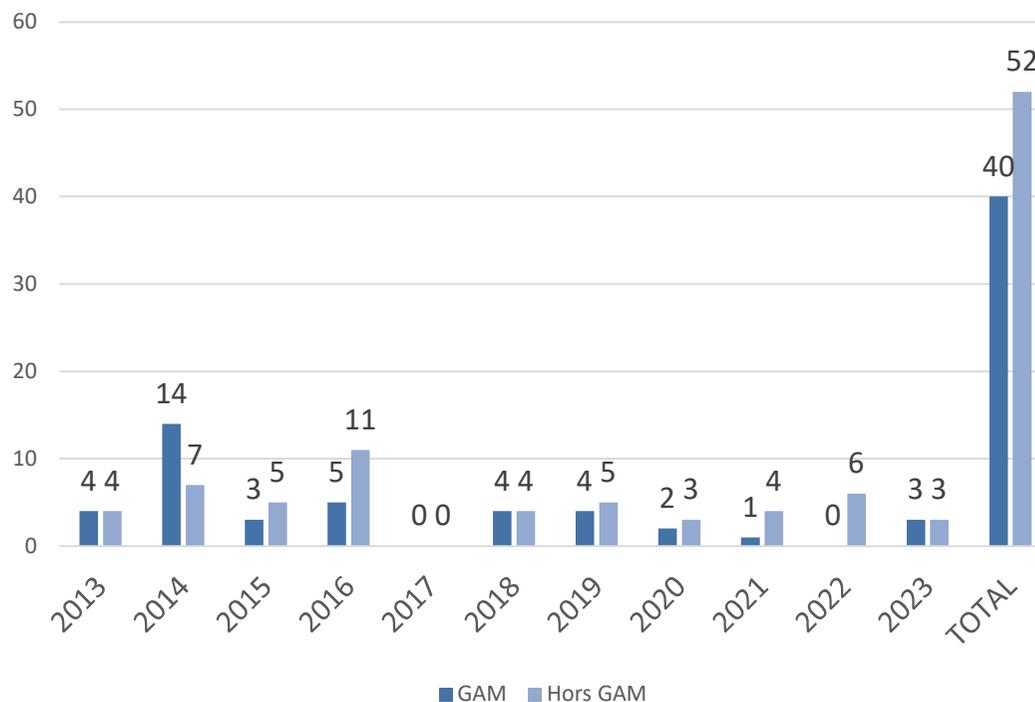
Graph. 5 : répartition par EPCI des projets autorisés, entre 2013 et 2023

Source EP SCoT, DDT38



Graph. 6 : répartition des projets autorisés au sein/en dehors de la métropole, entre 2013 et 2023

Source EP SCoT, DDT38





Les actions de 2023

Rassembler les éléments de feuille de route

Préparer les défis dans la Greg



Les actions

Séminaire du 2 mars : **Demain, ensemble, autrement : préparer la Greg à 2050**

Alors que la succession des crises, les ruptures et les changements à l'œuvre (climatique, énergétique, économique, sociétal...) questionnent le fonctionnement et les politiques publiques de la Greg, comment être au rendez-vous des attentes des habitants et usagers du territoire, tout en tenant compte d'un contexte réglementaire mouvant ?

Le **2 mars 2023** s'est tenue une journée de séminaire pour envisager le futur de la Greg avec plus d'une quarantaine d'élus et une trentaine de techniciens. Organisée autour des interpellations de Philippe BIHOUIX sur nos modèles d'aménagement, ainsi que des retours d'expériences de SCoT engagés dans les transitions, les échanges ont permis d'appréhender collectivement les limites du développement actuel de la Greg, les ruptures à intégrer, les enjeux auxquels faire face et les pistes pour préparer nos territoires aux échéances de 2050. Après un premier temps d'expression concernant « Demain, mon territoire au regard de ses limites et de ses ressources », un second temps collectif « Ensemble, organisons nos ressources » a permis d'esquisser des trajectoires possibles.



Vidéo à retrouver sur le site de l'EP SCoT



Les intervenants au séminaire

L'avis sur la modification du SradDET AURA : une expression commune forte

En application de la loi Climat et résilience, la région AURA a engagé la modification n°1 du SRADDET, afin notamment de définir une trajectoire permettant d'aboutir à l'absence de toute artificialisation nette des sols en 2050 et de la décliner entre les différentes parties du territoire régional. Cette modification devra ensuite être traduite dans le SCoT. Après une analyse animée par l'Agence d'urbanisme et partagée avec toutes les intercommunalités de la région grenobloise, le Comité syndical du 5 juillet a délibéré un avis favorable sous réserve que soit reformulé l'objectif de modération de la consommation d'espace et apportées une liste détaillée élaborée avec les EP SCoT des projets structurants et de réindustrialisation, accompagnée de critère d'éligibilité. Plusieurs EPCI du SCoT ont pris une délibération similaire. La région AURA a finalement suspendu la procédure de modification suite à la promulgation de la loi ZAN 2 le 20 juillet.

Loi Climat et résilience : une actualité très riche

La mise en œuvre de la loi s'est faite à plusieurs niveaux. Au niveau local, le Préfet a lancé en avril une démarche autour de la sobriété foncière, avec les intercommunalités et SCoT de l'Isère. Les services de la DDT notamment, avec les agences d'urbanisme de Lyon et Grenoble, ont animé des groupes de travail dans lesquels l'équipe de l'EP SCoT s'est fortement mobilisée, sur la qualification du point de départ, les nouveaux modèles d'aménagements et la renaturation ou les spécificités de la montagne.

A l'échelle nationale, la loi ZAN 2 de juillet 2023, ainsi que les nombreux décrets publiés en fin d'année (explicités à travers 4 guides) permettent d'appréhender la traduction opérationnelle à opérer ces prochains mois dans la Greg.

Les actions

PARTENARIAT EP SCoT - INP Ense³

Les travaux engagés dans le cadre de la convention de partenariat signée pour 3 ans, le 14 décembre 2022, se poursuivent. Il s'agit de valoriser la formation des ingénieurs d'INP-Ense³ d'une part, apporter une technicité et une valeur ajoutée à l'établissement public du SCoT d'autre part, avec une ouverture universitaire.

Pour l'année universitaire 2022 - 2023, l'EP SCoT a **proposé à un groupe d'étudiants du Master spécialisé TEET** (transitions énergétique et environnementale des territoires) de réaliser leur projet annuel dénommé « Fil rouge » **sur l'analyse des PCAET du périmètre du SCoT, avec un zoom sur les énergies renouvelables.**

Entre janvier et juin 2023, les étudiants ont effectué **une douzaine d'entretiens** (EPCI, administrations), **élaboré un portrait territorial et travaillé sur 3 hypothèses de trajectoire à horizon 2050.**

La validation des travaux a été assurée par **un comité de suivi** qui s'est réuni 3 fois, regroupant les chargés de mission PCAET/TEPOS des intercommunalités, l'Etat, le Département de l'Isère. Un rapport est disponible sur le sujet.

Pour l'année universitaire 2023-2024, il a été retenu le **sujet de la ressource en eau** (thème de l'école pour cette promotion), avec un axe suggéré sur **l'usage de l'eau et les mesures de précaution / adaptation à prendre pour un aménagement durable des territoires selon deux temporalités** : ce qui est prévu **maintenant** avec une vision à court terme (2025/2030) et ce qui est **à venir** avec une vision prospective (2040/2050). Les réflexions ont été engagées en novembre 2023 et vont se poursuivre jusqu'à mi-2024, en étroite relation avec les partenaires (EPCI et acteurs concernés).



ENERGIE

Le 14 mars 2023, la **promulgation de la loi Aper** fait de la planification territoriale des énergies renouvelables une priorité.

A ce titre, l'EP SCoT a un **rôle d'information** auprès de ses membres, en s'appuyant sur les analyses de la Fédération des SCoT et de l'Agence d'urbanisme pour un décryptage de la loi.

Il a été associé aux webinaires organisés par l'Etat à l'automne 2023, et **a participé à un groupe de travail technique avec la DDT 38** sur les modalités de prise en compte des zones d'accélération des EnR à terme.

Afin d'avoir une parfaite connaissance des enjeux de la loi et ses incidences sur les documents de planification (SCoT et PLUI/PLU), l'EP SCoT a participé à une journée de réflexion de l'lhedate et du Conseil économique, social et environnemental le 11 mai et à une formation de la Fédération des SCoT le 19 décembre.



*Locaux d'activité avec panneaux photovoltaïques
dans la Z.A. de Clairivaux, Saint-Marcellin Vercors Isère.
Crédits : Vincent Escartin / AURG.*

Les actions thématiques

EAU

Dans la poursuite des travaux engagés les années précédentes, l'EP SCoT a été sollicité en 2023 pour des **interventions à l'échelle nationale** sur le sujet de **la planification et la préservation de ressource en eau au regard du changement climatique** : lors du **congrès annuel d'AMORCE** en juin et lors du **séminaire** organisé par le **département de la Gironde** en novembre ; et sur le sujet de **la ville durable et l'imperméabilisation du territoire** lors d'un **colloque** organisé par le **CEREMA** en octobre.

Par ailleurs, l'EP SCoT a été membre du **comité de pilotage de rédaction d'une publication** de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse et de la DREAL Auvergne Rhône Alpes :

« **Renforcer les synergies entre les enjeux eau et urbanisme - Plan d'action** » - Novembre 2023, ouvrage à destination des SCoT, PLUi et PLU de la région AURA.



L'EP SCoT a également participé au **séminaire sur la gestion de l'eau** organisé par l'Etat et le département de l'Isère à la Côte-Saint-André en mai, qui a notamment mis en évidence l'enjeu d'une meilleure prise en compte de la ressource en eau dans la planification territoriale.

Lors du GPS de septembre, le Département a présenté les objectifs de l'importante **étude sur la ressource en eau et le changement climatique** lancée sur 2023 et 2024.

Enfin, l'EP SCoT **suit à l'échelle locale les Sage du territoire**. Dans ce cadre, il a participé au côté de l'Agence d'urbanisme à **l'élaboration d'une boîte à outils « Eau et urbanisme »** pour le **Sage Bas Dauphiné Plaine de Valence**. Il est également **associé au comité de pilotage des études en cours sur les champs captants de Grenoble Alpes Métropole** (révision des DUP et élaboration d'une zone de sauvegarde en eau).

FORMATION FRESQUE SUR LE CLIMAT

Afin de progresser collectivement dans l'acculturation des enjeux sur le climat, l'ensemble de l'équipe de l'EP SCoT s'est formé avec un atelier Fresque du climat, le 9 juin.

Un temps convivial et riche d'enseignements, permettant une sensibilisation et une identification de changements à mener dans le fonctionnement de l'établissement.



Les actions thématiques

Etude Renaturation de la Fédéscot

Alors que les territoires doivent désormais s'inscrire dans une trajectoire vers le zéro artificialisation nette, la Fédéscot a lancé en 2023 une étude visant à accompagner **la planification et la concrétisation d'opérations de renaturation** des sols.

L'idée motrice étant que celles-ci gagneraient à s'inscrire dans une véritable **stratégie écologique territoriale** plutôt qu'à se concevoir comme des actions menées au coup par coup.

Comment identifier et caractériser les potentiels de renaturation ?
Comment déterminer les fonctionnalités à attendre des sites renaturés ?
Quelles dispositions inscrire en matière de renaturation dans les documents de planification et d'urbanisme ? Quels modèles de financement et de gouvernance de la renaturation ?

Pour mener ce projet à bien, la Fédéscot a mandaté les bureaux d'études en écologie B.E Nat' et Reizhan, puis a mobilisé un certain nombre de SCoT – au nombre desquels le SCoT de la Greg – et de partenaires dans le cadre d'ateliers.

La parution d'un livret, à destination des territoires, est prévue au cours de l'été 2024, lors des rencontres nationales des SCoT qui se tiendront à Arras sur cette thématique.

Atelier des futurs (RARRe, Croq'futurs)

Lancé en 2021 et animé par l'Agence d'urbanisme, l'**Atelier des futurs**, plateforme des prospectives et des stratégies, regroupe un collectif d'acteurs publics qui se veut à la fois centre de ressources, creuset d'expertises et laboratoire d'idées et de solutions neuves pour les politiques publiques locales.

L'établissement public du SCoT contribue aux travaux menés, le collectif étant actuellement investi sur le **projet RARRe (Rapport Annuel sur les Risques et la Résilience dans la Région Grenobloise)** qui s'attache à établir une synthèse des perceptions locales en matière de risques. Courant 2023, une première campagne a été menée, permettant d'apprécier sur la base d'une enquête les représentations que les élus, acteurs et habitants de la région grenobloise peuvent avoir de ses risques et vulnérabilités.

Par ailleurs, sont régulièrement organisées dans le cadre de cet Atelier des **Croq'Futurs**, de courtes séances permettant entre membres du collectif une acculturation mutuelle aux méthodes et questions de la prospective territoriale.



Bilan financier



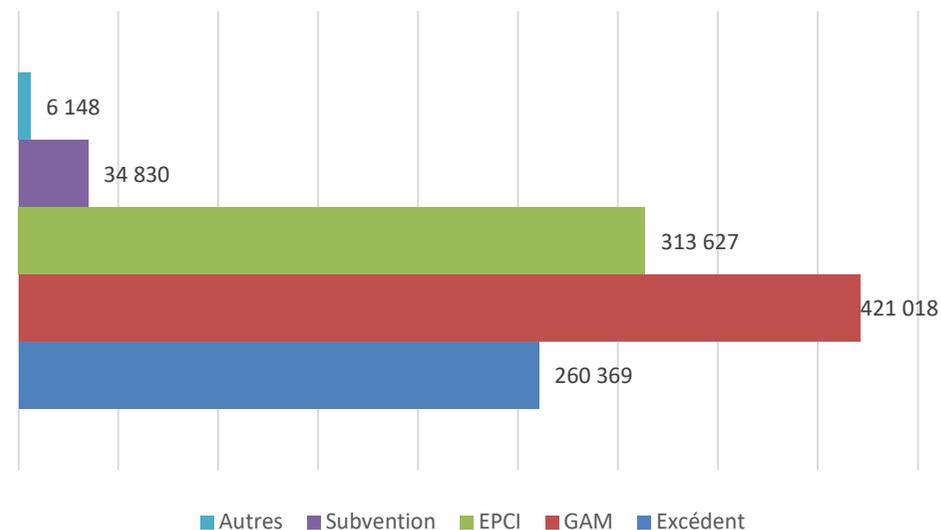
Bilan financier 2023

Recettes

Les recettes de l'établissement public du SCoT de la grande région de Grenoble s'établissent à 1 035 992 € en 2023.

Elles reposent principalement sur :

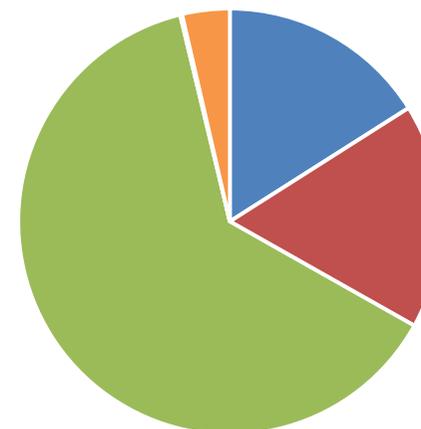
- Les participations des EPCI
- Le reliquat de la subvention ADEME (TACCT)
- L'excédent des années antérieures



Dépenses

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 710 123 € et concernent :

- Les charges de personnel et de fonctionnement
- Un programme partenarial avec l'Agence d'urbanisme de la région grenobloise, représentant 150 jours d'études



- Etudes AURG
- Autres charges générales
- Charges de personnel
- Frais de mission Elus
- Amortissements

SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE



DE LA GRANDE RÉGION DE GRENOBLE

ÉTABLISSEMENT PUBLIC

44 avenue Marcelin Berthelot - 38100 Grenoble

Tél. 04 76 28 86 39

epscot@scot-region-grenoble.org

www.scot-region.grenoble.org